

ZAC du Carreau de la Mine
Impasse du Lavoir
13590 MEYREUIL

Tél. : 04 42 20 01 14
Fax : 04 42 20 07 92
e-mail : contact@connect-sytee.com
site : www.connect-sytee.com

Références
2 conteneurs enterrés MAPA n°8M215.1441 N° d'engagement : 8M215.1441 Code service : LIGNE_5 Libellé service : TAM Mandataire

SIRET : 31487181500093

FACTURE	DATE	CLIENT
25100072	01/08/2025	CLI69000409

Représentant	Agnès VEZIAN
--------------	--------------

Contact client	NATHALIE DEBART
----------------	-----------------

<p>TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER 125 Rue Léon Trotski CS 60014 34075 MONTPELLIER CEDEX 3 FRANCE</p> <p>N° Siret du client : 314 871 815 00093</p>

Devise : EUR

Produit	Désignation	Qté	P.U. HT	Rem.	P.U. Net	Montant HT	TVA
	<u>BL N° 25001062 de 31/07/2025</u>						
CS-6CA003	Conteneur enterré 3m3 fond fermé OM Cuvelage en béton 3m3. Cuve intérieure en PEMD 3m3 à fond fermé. Anse pour crochet automatique. Borne d'introduction Léonis OM avec prédisposition au contrôle d'accès et amortisseur de fermeture. Plateforme de sécurité à vérins à gaz. Plateforme piétonnière rabattable en alu.	2,00	7 100,000		7 100,000	14 200,00	1
7AA009	Déchargement	2,00	150,000		150,000	300,00	1
7AA009	Installation à la demi journée	3,00	850,000		850,000	2 550,00	1
PORT	Franco de port Délai de livraison : 9 semaines à réception de la commande.	1,00	0,000			0,00	1
	<i>Sous-total BL : 17 050,00</i>						

Code	Tx	Base HT	Montant TVA
1	20,00	17 050,00	3 410,00

Net HT	17 050,00
Total TVA	3 410,00
Net à payer TTC	20 460,00

Mode de règlement	Virement 30 jours nets	Echéance : 31/08/2025
-------------------	------------------------	-----------------------

Domiciliation	BNPPARISBAS CONNECT ET SOTKON
---------------	-------------------------------

IBAN : FR76 3000 4024 9800 0101 7966 914
SWIFT : BNPAFRPPXXX

Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)